

Le code de vie à l'école de la Baie-Saint-François



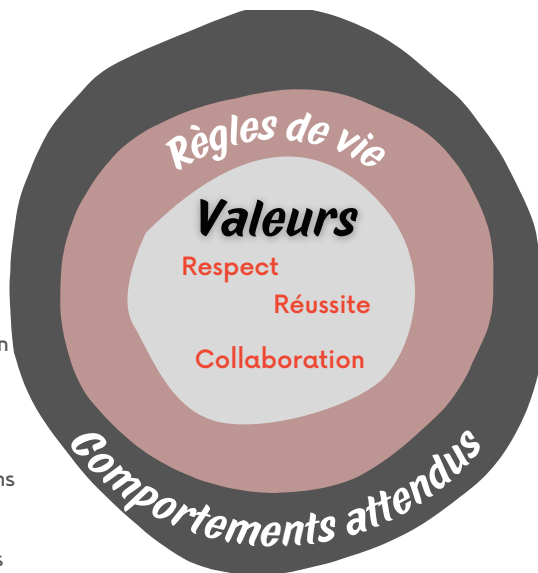
Respect

Règle 1 Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (gestes, attitude, langage).

Règle 2 Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres afin de favoriser le vivre-ensemble.

Comportements attendus

- ✓ Je m'exprime avec calme et politesse dans un langage sans mot grossier, juron, insulte ou expression violente.
- ✓ Je circule calmement, m'assois aux endroits permis et m'éloigne, s'il y a lieu, des situations conflictuelles.
- ✓ Je respecte le bien d'autrui, les équipements et les lieux en tout temps.
- ✓ Je respecte le droit à l'image d'autrui et j'agis en tant que bon citoyen numérique.
- ✓ Je vouvoie et j'utilise l'appellation monsieur madame envers tout adulte de l'école.



Réussite

(engagement et responsabilisation)

Règle 3 S'engager dans la vie scolaire en fournissant un effort constant, et ce, malgré des difficultés.

Règle 4 Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.

Comportements attendus

- ✓ J'arrive à l'heure à l'endroit prévu.
- ✓ J'apporte seulement le matériel requis pour mes activités scolaires.
- ✓ Je m'acquitte du travail demandé et le remets dans les délais prévus.
- ✓ Je n'utilise pas mon cellulaire et mes appareils électroniques à l'école. (détails à une page suivante)
- ✓ Je porte des vêtements adéquats qui répondent à des critères de décence, d'hygiène, de propreté et de sécurité pour un milieu d'éducation.

Collaboration

Règle 5 Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui d'autrui.

Comportements attendus

- ✓ Je traite l'autre comme mon égal en acceptant sa diversité (religieuse, sociale, sexuelle, culturelle et physique). Je suis à son écoute.
- ✓ Je collabore avec tous les adultes de l'école.
- ✓ Je participe à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail.
- ✓ Je participe pleinement et efficacement aux activités d'apprentissage.
- ✓ J'utilise les ressources d'aide mises à ma disposition.

Banque de mesures de soutien et de conséquences possibles
Voir page suivante

En annexe se trouvent différents protocoles et informations complémentaires.

Exemples:

- Code vestimentaire
- Expulsion à la Relance
- Gestion des voyages
- Gestion du cellulaire
- Etc.



ÉCART DE CONDUITE

✓ Mineur

- Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

✓ Majeur

- Nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement et, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves;
- Un comportement dangereux illégal, illicite (consommation d'un produit du tabac ou de vapotage, violence, intimidation, drogue, vol, etc.)
- Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.



Banque de mesures de soutien et de conséquences possibles



Mesures de soutien

Les défis des élèves sont nombreux. Dans un souci de les encadrer, de les outiller et de les faire grandir, une panoplie de mesures de soutien peuvent être implantées. En voici une liste non-exhaustive.

- Aide au développement des habiletés sociales;
- Communication régulière entre l'école et la maison; (Ex: par Mozaik)
- Diffusion des travaux et de l'étude via l'agenda, Clic école (appli.), Mozaik Portail (web), TEAMS ou le courriel;
- Mise en place d'un plan d'intervention;
- Références à des services externes;
- Réintégration progressive de l'élève dans l'école ou dans la classe;
- Rencontre avec la direction;
- Rencontre individuelle avec les intervenants (TES, psychoéducatrice, psychologue, travailleur social, infirmière, enseignant-ressource, intervenante en prévention des dépendances, ressource pédagogique, etc.);
- Rencontre individuelle avec le tuteur du groupe ou l'enseignant concerné;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- Etc.

Conséquences éducatives

En outre, un manquement à une ou plusieurs règles de l'école peut entraîner l'une et/ou l'autre des conséquences listées ci-après. L'application des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du fonctionnement de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la fréquence et de la gravité des comportements.

- Avertissement verbal ou écrit;
- Confiscation du téléphone cellulaire et remise à la direction adjointe;
- Contrat personnalisé avec renforcement positif;
- Convocation à des récupérations obligatoires;
- Convocation à une journée pédagogique;
- Excuses verbales ou écrites;
- Expulsion au local de retrait en cas d'écart de conduite majeur;
- Expulsion de l'école;
- Expulsion du centre de services scolaire (mesure exceptionnelle);
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- Geste réparateur;
- Implication de la S.Q.;
- Prêt d'un chandail de la collection des uniformes EBSF;
- Réflexion écrite ou travail supplémentaire;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Reprise de temps perdu;
- Retenue pendant ou après les heures de cours;
- Retrait de la classe;
- Retrait de privilège (ex. voyage, bal des finissants, etc.);
- Saisie de tout objet inutile ou nuisant à l'apprentissage;
- Saisie de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;
- Suspension interne ou externe;
- Travaux communautaires;
- Etc.

ANNEXES DU CODE DE VIE

Code vestimentaire



Le port d'un chandail personnel par-dessus l'uniforme est interdit **PARTOUT** dans l'école.

Si tu as froid, tu peux mettre un chandail personnel à manches longues UNIES en-dessous du t-shirt ou du polo à manches courtes de la collection EBSF.

(MANCHES GRISES, BLANCHES, NOIRES OU ROUGES)

Si tu te présentes en classe avec un chandail personnel par-dessus ton uniforme, tu seras retourné à ton casier.

Durant les cours, tu ne portes pas de :

- casquette,
- tuque,
- capuchon,
- couvre-chef.

EST-CE QUE TES VÊTEMENTS ONT RÉTRÉCI AU LAVAGE ?

Ton chandail doit être de la collection des uniformes EBSF et doit être porté tel que vendu, sans modification sans retouche et sans ajout, quel que soit l'accessoire.

Ton bermuda, ta jupe ou ta robe doivent minimalement arriver à la mi-cuisse tout comme les trous de ton pantalon.

←..... Mi-cuisse

EN LABORATOIRE ET EN ATELIER, PORTE DES SOULIERS FERMÉS.

METS TES PANTALONS, PAS TON PYJAMA!

Les pantalons de pyjama sont interdits.

Il est interdit de porter des vêtements avec des inscriptions:

- à caractère haineux;
- violents,
- sexuels,
- reliées à l'alcool et aux drogues.



ANNEXES DU CODE DE VIE

Expulsion à la Relance

L'élève expulsé d'un cours doit se présenter immédiatement au local de retrait.

Un élève qui omettrait de se rendre au local peut être suspendu de ses cours.

Au besoin, l'enseignant rencontre la direction ou le (la) technicien(ne) en éducation spécialisée responsable du local de retrait durant la journée.

L'enseignant communiquera avec les parents pour les informer du comportement de l'élève.

Si l'élève ne collabore pas ou refuse l'aide de l'intervenant ou encore s'il refuse de suivre les règles du local de retrait, il sera envoyé à la direction et sera exposé, selon le cas, à une reprise de temps ou à une suspension.

Retards et absences

Une présence régulière et assidue en classe est essentielle pour la réussite de tous les élèves de l'école. L'élève doit être en classe et prêt à travailler au son de la cloche. Les absences et retards non-motivés seront comptabilisés et ils seront encadrés de la façon suivante:

Selon la politique de la gestion des absences, les parents doivent motiver l'absence de leur enfant dans un délai maximum de 7 jours après la date de l'absence ou du retard. Après ce délai, aucune absence ou retard ne pourra être motivé.

En cas de retard à la 2e ou à la 3e période, l'élève doit se présenter en classe. Les responsables des absences donnent des billets seulement à la 1re et à la 4e période.

Politique au sujet des reprises de travaux et examens ou en cas de plagiat

Les examens, les travaux et les tests sont obligatoires, sauf si l'élève a été préalablement exempté. Le plagiat est interdit sous toutes ses formes.

- En cours d'année, l'élève qui s'absente d'un test, avec un motif valable, peut le reprendre aux conditions imposées par l'enseignant ou la direction dans un délai maximum de 1 cycle sinon, la note "0" lui sera attribuée.
- En tout temps, dans le cas de plagiat dans un travail, un test ou un examen, l'élève reçoit la note "0" et l'enseignant en informe le répondant et une note est laissée au dossier.
- L'absence à un examen de fin d'année (ministériel ou local) est justifiable par un billet médical.
- Les travaux et les évaluations sont obligatoires sauf si l'élève a été préalablement exempté.
- Si un élève se présente à un examen avec son appareil électronique sur lui, celui-ci recevra automatiquement la note de "0".
- Le recours à l'intelligence artificielle dans le cadre d'un travail, d'un test ou d'un examen est interdit, sauf dans le cas où l'enseignant en fixe les balises dans un but pédagogique. En outre, il est interdit d'utiliser internet lors d'évaluations sous peine d'obtenir la note 0.

Gestion des voyages

Lors de voyage personnel, l'élève et ses parents doivent informer la responsable des absences de la durée et des dates de son séjour. L'élève et ses parents doivent être conscients que l'absence prolongée de l'élève et le temps de l'année peuvent créer une désorganisation pédagogique et affecter ses apprentissages et ses résultats.

L'élève doit récupérer le document voyage auprès de la responsable des absences. Il doit informer ses enseignants avant son départ et doit compléter les démarches nécessaires **afin de récupérer les travaux manqués ou les examens dans un cycle de 9 jours suivant son retour** (ou deux cycles de 5 jours le cas échéant).

ANNEXES DU CODE DE VIE



Quoi faire si l'enseignant n'arrive pas au début de la période ?

Si un enseignant n'est pas à son local de cours au début de la période, les élèves doivent attendre calmement 5 minutes à la porte de la classe.

Par la suite, si l'enseignant ne s'est pas présenté, ils doivent se rendre et demeurer **à la salle d'accueil**, où le gardien ira les chercher pour prendre les présences et les informer de la marche à suivre.

Stationnement

L'élève qui a une bicyclette doit la laisser dans les supports à vélo situés à l'avant de l'école. Dans le cas des motocyclettes ou des cyclomoteurs, il doit utiliser le stationnement qui se situe face au salon du personnel, en arrière de l'école.

Pour des raisons de civisme, il est important que tout le monde respecte les aires de stationnement pour les visiteurs. Il est interdit aux élèves de stationner leur voiture sur le territoire de l'école.

Embarcadère et débarcadère

L'accès aux stationnements arrière et avant pour récupérer ou déposer un élève est interdit en tout temps.

Les voitures doivent être garées sur la rue Louis-VI-Major et dans les rues avoisinantes ou dans le stationnement du Centre de formation professionnelle situé au coin des rues Louis-VI-Major et Jacques-Cartier **seulement**.

Systèmes d'encadrement

Au premier cycle, un système d'encadrement relié au groupe tuteur est en vigueur. Chaque groupe est associé à un ou deux tuteurs qui gèrent les comportements, l'atmosphère de groupe et qui deviennent les adultes de référence pour ces jeunes et les parents. Les observations (positives, à surveiller, à modifier ou à risque) sont consignées dans Mozaik et sont accessibles par le Portail Parents ou l'application Clic école.

Au deuxième cycle, un plan de match est également en vigueur et vise principalement les enjeux suivants : retards, absences et organisation (matériel, devoirs, travaux, projets). Différentes interventions sont appliquées graduellement, allant de la reprise de temps jusqu'à la suspension en passant par le retrait de privilège. (ex. : participation au bal des finissants)

Chacun de ces systèmes d'encadrement est revu annuellement et les modalités sont diffusées dans le cadre des messages de la semaine ou par des communications par courriel aux parents.

J'ai pris connaissance du Code de vie. Je m'engage à assumer les conséquences liées à mon comportement.

Signature de l'élève: _____

Date: _____

Signature du parent: _____

ANNEXES DU CODE DE VIE

Règles de civisme



Il est désormais obligatoire d'utiliser les appellations "Monsieur " et "Madame" ainsi que le vouvoiement de tout membre du personnel de l'école à toute heure et sur tout le territoire de l'EBSF ainsi que lors d'activités scolaires. Cette règle s'inscrit dans la volonté de rehausser les normes de civilité en milieu scolaire et permettra de :

- protéger le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;
- de promouvoir le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Modalités d'application:

- Chaque élève se doit d'agir et de communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps, et quel que soit le moyen utilisé;
- Chaque élève devra utiliser la formule qu'indique l'adulte auquel il s'adresse.
 - M. Prénom ou M. Nom
 - Mme Prénom ou Mme Nom
- Chaque élève devra vouvoyer tout adulte de l'école : secrétariat, services, enseignants, directions, professionnels, surveillants, etc.

En cas de non-respect de cette règle de civisme:

- Des sanctions s'appliqueront en cas de non-respect des règles de conduite. Elles seront appliquées en fonction de la nature du manquement, de sa gravité, de sa fréquence et de sa récurrence.
(Réf. Banque de mesures de soutien et de conséquences possibles.)